



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du mercredi 10 avril 2024 à 20 heures 00

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 03/04/2024

Le dix avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Benoît LABROUE

Représentés : Sébastien FOUILLADE représenté par Benoît LABROUE, Jean-Yves GOILLON représenté par Arnaud RICOU, Pauline PIRAULT représentée par Marylise GAUCHET, Carine PERTUIS représentée par Nicolas DELPECH

Excusés : Florence MARTY

Absents :

Objet : Vote du budget primitif 2024 « Lotissement Clou del Pech – GIGNAC »

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du "Lotissement Clou del Pech – GIGNAC",

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du " Lotissement Clou del Pech - GIGNAC " pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 145 812.38 Euros

En dépenses à la somme de : 145 812.38 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	14 650.40

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

046-214601189-DE_2024_010-DE

A G E D I

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 161.98
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		45 812.38

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 812.38
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 812.38

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	54 187.62
3...	Stocks et en-cours	45 812.38
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		100 000.00

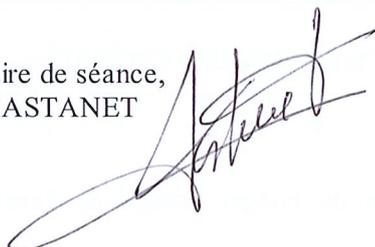
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution positif reporté	68 838.02
3...	Stocks et en-cours	31 161.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		100 000.00

- **ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme ; Gignac le 18/04/2024

Le secrétaire de séance,
Benoît CHASTANET



Le Maire,
Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : ...19/04/2024...

Acte mis en ligne le : ...25/04/2024.....

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de réception de l'AR: 19/04/2024

046-214601189-DE_2024_010-DE

A G E D I